

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2024

PLFFG 2024 - (N° 538)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF83

présenté par

M. Amiel, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Dirx, M. Labaronne, Mme Le Grip,
M. Lefèvre, M. Masségli, M. Metzdorf, M. Rodwell, M. Sitzenstuhl et M. Woerth

ARTICLE LIMINAIRE

I. – À la quatrième ligne de la troisième colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre:

« -5,7 »

le nombre :

« -5,4 ».

II. – À la septième ligne de la même colonne, substituer au nombre :

« -6,1 »

le nombre :

« -5,8 ».

III. – À la neuvième ligne de la même colonne, substituer au nombre :

« 42,8 »

le nombre :

« 42,9 ».

IV. – À la dixième ligne de la même colonne, substituer au nombre :

« 56,8 »

le nombre :

« 56,6 ».

V. – À la onzième ligne de la même colonne, substituer au nombre :

« 1 657 »

le nombre :

« 1 652 ».

VI. – À la douzième ligne de la même colonne, substituer au nombre :

« 2,1 »

le nombre :

« 1,8 »

VII. – À la quinzième ligne de la même colonne, substituer au nombre :

« -5,4 »

le nombre :

« -5,3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à interpeller le Gouvernement sur la possibilité de réaliser des efforts supplémentaires d'amélioration du solde public en 2024. Cela passerait par l'anticipation de mesures fiscales actuellement prévues pour 2025, comme de mesures de réduction plus fortes des dépenses, qu'il s'agisse de mesures réglementaires (fin du remboursement des tests Covid sans ordonnance par exemple) ou d'annulations supérieures de crédits.